



Déclaration liminaire CTSD du 2 février 2016

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs, membres du CTSD,**

A la rentrée prochaine, notre département sera doté assurément de 6 postes supplémentaires dans le 1er degré même si la démographie scolaire diminue fortement. 5 autres postes sont proposés au titre du protocole rural.

Pour l'UNSA-Education, la question de la qualité de l'offre éducative en milieu rural est un réel sujet. Le protocole rural a le mérite d'acter le fait qu'il est nécessaire de repenser le maillage de nos écoles dans des territoires où nos collègues sont souvent isolés. Cette réorganisation est nécessaire mais sa mise en œuvre sera complexe. Elle aura des impacts sur les conditions de travail des élèves, de nos collègues et aussi, ne l'oublions pas, des employés communaux dont il faut éviter à tout prix les suppressions de postes. Pour qu'une réorganisation d'écoles soit réussie, il faut qu'au préalable les élus, les parents et les enseignants soient convaincus qu'elle offrira de meilleures conditions de travail et d'accueil pour les élèves.

Maintenant que nous avons souligné l'aspect positif du protocole, l'UNSA-Education est prudente vis-à-vis de possibles écueils.

Tout d'abord, ce protocole exige des résultats. Il faut significativement réduire le nombre d'écoles en concentrant les RPI éclatés, en fusionnant les petits RPI et en réduisant le nombre d'écoles isolées à 2 classes. Si, comme nous l'avons souligné, repenser le maillage des écoles est incontournable là où la démographie est en souffrance, là où les locaux ne sont plus adaptés aux besoins actuels d'accueil des élèves, nul n'est besoin de réorganiser là où tout va bien. Est-ce que le protocole fait cette nuance ?

D'autre part, le protocole est un marchandage. Les élus qui l'ont signé, dans d'autres départements concernés, le savent bien. Ces 5 postes pour les Deux-Sèvres pour les 3 années scolaires à venir ne seront actés qu'à condition de réduire rapidement le nombre d'écoles... sinon ils seront repris. Les élus locaux sont dans une contrainte calendaire d'agir dans de délais brefs.

Pour conclure, même si nous prenons acte du solde positif de cette carte scolaire 1er degré pour notre département (11 postes supplémentaires dont 5 pour le protocole), l'UNSA-Education va observer avec attention les propositions présentées dans le cadre du protocole rural et sera vigilante :

- aux conditions de travail des enseignants (numérique, matériel, capacité des collègues à travailler en équipe et à rompre avec l'isolement) ;
- à la prise en compte de la difficulté scolaire (PDMQDC, accueil des -3 ans, RASED) ;
- aux conditions d'accueil des élèves ;
- à la durée de transport des élèves.